



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Uccle
Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. :N. Schrager, V. Picalausa)16-45778-2021
N/Réf. : AA/BDG/UCL20423_685_PU_Buysdelle_12

Bruxelles, le 14/02/2022

Objet : UCCLE. Avenue Buysdelle, 12 – Avenue Dolez

Demande de permis d'urbanisme modificative portant sur l'isolation de l'enveloppe extérieure, la modification de l'entrée piétonne donnant sur l'avenue Dolez et des aménagements intérieurs (permis initial délivré en 2019).

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 13/01/2022, reçu le 17/01/2022, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 02/02/2022.

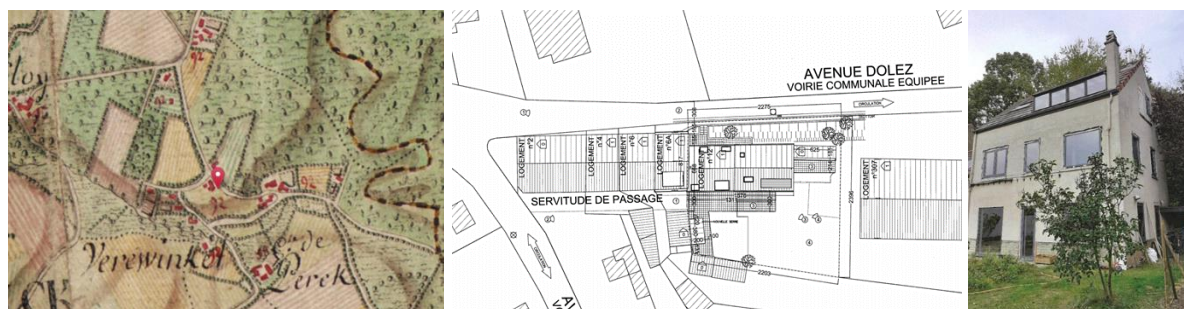
CONTEXTE

Le bien concerné par la demande se situe dans la zone de protection de la propriété Strebelle (n^{os} 580 et 586, avenue Dolez). La procédure, entamée par arrêté du 25/02/2021, vise le classement comme ensemble et comme site de la totalité de la maison personnelle et l'atelier du sculpteur Olivier Strebelle et de la totalité de l'atelier de Claude Strebelle ainsi que le classement comme site du jardin. En sa séance du 14/07/2021, la CRMS a rendu un avis favorable sur le classement définitif de la propriété Strebelle.



Contexte patrimonial (©Brugis), vue actuelle de la jonction entre les avenue Dolez et Buysdelle, et vue vers la propriété Strebelle (à g.) et vers la maison n°12 à dr. (©Google maps)

La maison sise au n°12 de l'avenue Buysdelle surplombe le dernier tronçon de l'avenue Dolez qui, situé en ZICHEE, est pavé et a une typologie de chemin creux : il est déjà présent sur la carte de Ferraris à la fin du 18^e siècle (1771-1778). Le talus des deux parcelles de la propriété Strebelle, qui fait face à la façade arrière de la maison du 12, avenue Buysdelle, est inclus dans l'objet de l'entame du classement.



Carte de Ferraris, plan d'implantation et vue actuelle de la maison n°12 donnant sur l'avenue Buysdelle (extr. du dossier de demande)

1/3



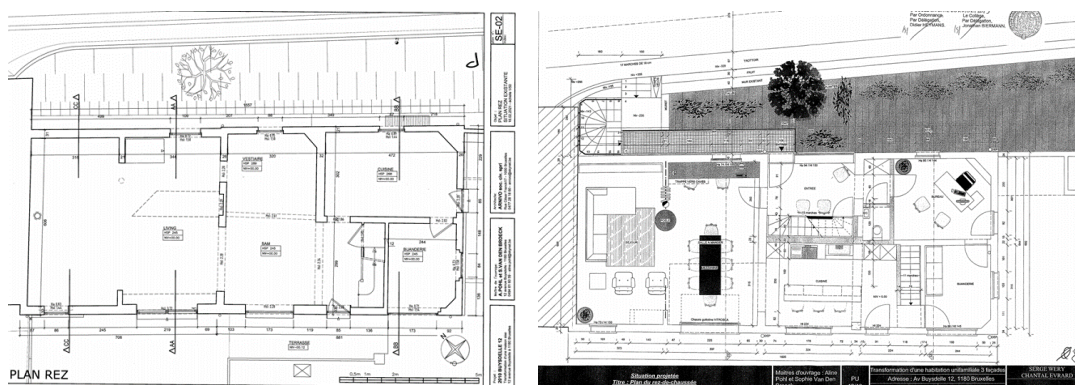
La façade arrière de la maison n° 12, av. Buysdelle, le talus de la propriété Strebelle faisant face à la maison n° 12, av. Buysdelle et l'atelier de Claude Strebelle, vu depuis l'avenue Dolez (©CRMS, 2022)

DEMANDE

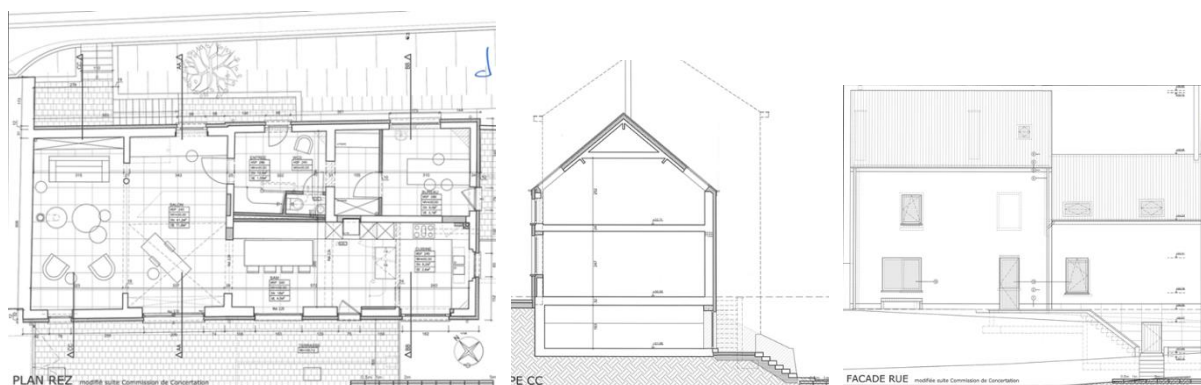
Un permis a été accordé en 2019, portant notamment sur la création d'un accès via l'avenue Dolez et sur des transformations extérieures et intérieures. Actuellement, les modifications suivantes sont demandées par rapport au permis délivré :

- Concernant l'accès piéton à créer depuis l'av. Dolez, escalier et cheminement différents de ceux proposés en 2019,
- Distribution intérieure différente de celle proposée : simplification des circulations verticales et de la fluidité des espaces, position différente de la porte d'entrée à rue, ...
- Isolation des façades et toitures,

Le souhait d'installer une serre et d'aménager les abords n'est pas modifié.



Plan du RDC existant et plan projeté en 2019, avec le nouvel accès piéton (extr. du dossier de demande)



Plan du RDC projeté actuellement, coupe projetée et façade à rue projetée (côté Dolez) (extr. du dossier de demande)

AVIS

L'Assemblée émet l'avis suivant :

- elle n'a pas de remarques concernant le futur aménagement intérieur ou l'isolation des façades-toitures,

- sans s'opposer à la création d'un accès depuis l'avenue Dolez, dont le principe avait déjà été accepté en 2019 par les autorités communales, avant l'introduction de la demande de classement de la propriété voisine, elle précise que le talus bordant la propriété Strebelle est, depuis, en cours de classement, pour ses qualités patrimoniales. Afin de préserver ce contexte patrimonial lié à la propriété Strebelle, mais aussi à plus large échelle la qualité paysagère de ce chemin creux, typologie ancienne et assez remarquable en région bruxelloise, la CRMS demande de veiller à préserver un environnement de qualité, d'améliorer la création de ce nouvel accès piéton en y plantant une végétation appropriée et bien étudiée, et de viser à un aménagement le plus sobre possible, notamment par l'utilisation de matériaux discrets.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; aguffens@urban.brussels ; nschrager@uccle.brussels ;
vpicalausa@uccle.brussels ; slagrilliere@urban.brussels ; fdecarpentrie@uccle.brussels ; bdeghellinck@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels